

Conseil national professionnel de la chirurgie de l'enfant et de l'adolescent (CNP CEA) : Forces et faiblesses

Marie-Laurence POLI-MEROL

Résumé

La création des CNP est intervenue au moment où la chirurgie pédiatrique, spécialité « confidentielle » en nombre relatif devait s'imposer comme une discipline à part entière en pratique clinique avec un « état de l'art » spécifique qui peinait à rencontrer les intervenants adultes, ainsi que les correspondants de médecine générale.

La constitution d'un CNP, et l'intégration de la FSM a permis un partage d'expérience et a rendu la représentation de la spécialité beaucoup plus efficace, en plus d'enrichir considérablement l'information réglementaire sur une spécialité essentiellement réalisée au sein des CHU, vis-à-vis notamment de la pratique en secteur privé et du DDPC.

Les difficultés résident dans la difficulté à harmoniser les sociétés savantes constituantes autour d'une représentation commune en établissant une communication fiable et régulière du CNP.

ML POLI-MEROL, CNP CEA.